Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260928-260928DELIB74-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
07/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT, M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Sophie SAINT-JALMES, Mme Hélène NICOLAS, Mme Odile BOZEC, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie FEUNTEUN, Mme Virginie STEPHAN (à partir de la délibération n°67), M. Gwenaël MERER, Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN, M. Simon CAUGANT, M. Tristan MOREL, M. Gaël KERNEUZET, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY, Mme Julie LE DUFF, M. Eric KERCRET

Ont donné procuration :
M. Nicolas DURET à Mme Fabienne SENNEVILLE
M. Paul-Etienne FOUQUÉ à M. Eric KERCRET
Mme Margareth CUSSON-DUARTE à M. Gaël KERNEUZET

Absent-e-s excusé-e-s : Mme Nathalie GOURMELON

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : Mme Julie LE DUFF et Mme Fabienne SENNEVILLE

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur général des services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques (jusqu'à la délibération n°75) ; Mme Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines (jusqu'à la délibération n°71) ; Mme Valérie LAUTIER, Responsable restauration et affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°72)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260928-260928DELIB74-DE

N° 74 OBJET : Convention avec ENEDIS : signature d'une convention pour l'implantation d'une installation électrique sur la parcelle ZH 115

Rapporteur : Jean-Pierre JUGUET

Convention entre la société ENEDIS et la ville de Châteaulin représentée par Monsieur le Maire de Châteaulin.

La convention a pour objet de régulariser l'implantation d'un équipement électrique appartenant à la société ENEDIS, sur la parcelle cadastrée N° ZH 115, propriété de la ville.

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention ;

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarial ;

Article 3 : ENEDIS versera à la ville une indemnité forfaitaire de 225 €, le jour de la signature de l'acte authentique qui régularisera la convention ;

Article 4 : la ville autorise la société ENEDIS, ou le prestataire de service pour le compte de la société ENEDIS, à pénétrer sur la parcelle ZH 115 pour effectuer des travaux sur son équipement ou de la maintenance ;

Article 5 : les frais engagés se feront à la charge d'ENEDIS ;

Article 6 : les travaux débuteront en 2027 pour une fin programmée en 2035.

Vu l'article. L. 2242-1 du code général des collectivités territoriales.

Ouï l'exposé de Jean-Pierre JUGUET, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Article 1 : adopte la convention afin d'autoriser la société ENEDIS de procéder aux travaux ;
- Article 2 : approuve la convention entre la mairie et Enedis ;
- Article 3 : indique que Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et tout acte notarial ;
- Article 4 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Châteaulin et la société ENEDIS pour la pose d'un équipement sur la Commune de Chateaulin.

MAIRIE DE CHATEAULIN Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 28 SEPTEMBRE 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	La secrétaire de séance
Jean-Pierre JUGUET	Julie LE DUFF	Fabienne SENNVILLE